

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

I - PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER D'ADMISSION

- photocopie des bulletins de notes de l'année précédente
- photocopie du bulletin de notes du premier trimestre de l'année en cours
- photocopie du carnet de vaccinations
- photocopie des 4 pages du dernier avis d'imposition sur le revenu ou de l'avis de non imposition. Ce document permet d'établir le taux de pension pour chaque élève et est facultatif pour les parents qui acceptent que le plein tarif du prix de pension leur soit appliqué. Pour les parents résidant à l'étranger, fournir une attestation de revenus.
- 2 photocopies du livret de famille (ou acte d'état civil ou acte juridique prononçant l'adoption le cas échéant),
- photocopie des autres pièces d'état-civil permettant d'établir la filiation entre la candidate et l'ascendant titulaire d'une des décorations requises : livrets de famille, acte de mariage, extraits d'acte de naissance, acte juridique prononçant l'adoption...
- annexe 2 : attestation d'engagement du correspondant principal
- annexe 3 : certificat médical indiquant que l'élève est indemne de toute maladie chronique ou contagieuse et physiquement apte à vivre en internat.
- annexe 4 : autorisation du père
- annexe 5 : autorisation de la mère

SIL'AUTORITÉ PARENTALE N'EST PAS EXERCÉE PAR LE PÈRE OU LA MÈRE :

- photocopie de l'acte juridique désignant le tuteur légal.

EN CAS DE DIVORCE OU DE SÉPARATION :

- photocopie de l'acte juridique ou son extrait indiquant sa date et le lieu et à qui est confiée la garde de l'enfant et par qui est exercée l'autorité parentale.

II - PIÈCES OBLIGATOIRES À TRANSMETTRE POUR LES ÉLÈVES PRÉSELECTIONNÉES

- bulletins de notes du 2^{ème} trimestre et du 3^{ème} trimestre mentionnant l'avis du passage en classe supérieure (à transmettre **dès leur réception**).
- avis de passage en classe supérieure s'il n'est pas indiqué sur le bulletin scolaire ou, pour l'entrée en 6^{ème}, l'avis d'admission de l'inspection académique et le livret scolaire (à transmettre **impérativement avant le 30 juin**).

POUR LES CANDIDATES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE ADMISES:

- visa d'entrée en France (copie à transmettre avant le 31 août).
- attestation de couverture au titre de l'assurance maladie – et autres risques s'y rapportant – valable sur le territoire français (à transmettre avant le 31 août).
- attestation de passage de l'examen au Consulat de France si l'établissement fréquenté par l'élève ne figure pas sur la liste officielle des établissements français à l'étranger.

ATTESTATION D'ENGAGEMENT DU CORRESPONDANT PRINCIPAL

La famille, même si elle réside à Paris ou en Ile-de-France, doit **obligatoirement** désigner un correspondant principal âgé de plus de 25 ans. Le correspondant peut changer en cours de scolarité dès lors que ce changement est notifié par écrit aux Maisons d'Education de la Légion d'Honneur.

Le correspondant principal doit impérativement **résider en Ile-de-France** et de préférence à proximité de l'établissement.

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR *

Pour faire suite à la proposition qui m'a été faite par :

..... (nom des parents ou du tuteur)

et que j'ai acceptée, je, soussigné(e) :

..... (nom du correspondant)

..... (profession du correspondant)

..... (le cas échéant degré de parenté avec la candidate)

Demeurant à l'adresse suivante :

.....

.....

Tél. fixe : **Tél. portable :**

Courriel :@.....

m'engage à venir chercher et recevoir Mlle

candidate en classe de dans les maisons d'éducation de la Légion d'honneur, dans tous les cas où sa sortie, temporaire ou définitive, notamment en cas de maladie, de mesure disciplinaire ou à l'occasion des week-ends, des jours fériés et des vacances scolaires, le nécessiterait.

Fait à, le

Signature du correspondant :

* A faire compléter et signer par le correspondant principal

CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné(e), Docteur,
certifie que l'élève

- est à jour sur le plan des vaccinations,
- est indemne de toute maladie chronique ou contagieuse,
- ne présente pas de contre-indication à la vie en internat,
- a besoin, en raison de son état de santé, qu'un aménagement de sa scolarité soit mis en place de la manière suivante :

Fait à, le

Signature et cachet du praticien :

AUTORISATION DU PÈRE

Je soussigné, Monsieur, père de,

déclare sur l'honneur accepter que ma fille soit scolarisée en qualité d'interne dans les maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

Je joins à cette autorisation une photocopie d'une pièce d'identité établie à mon nom.

Fait à, le

Signature :

L'autorisation signée de chacun des deux parents est obligatoire
et doit être accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité.
Tout dossier incomplet sera rejeté.

AUTORISATION DE LA MÈRE

Je soussignée, Madame, mère de,

déclare sur l'honneur accepter que ma fille soit scolarisée en qualité d'interne dans les maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

Je joins à cette autorisation une photocopie d'une pièce d'identité établie à mon nom.

Fait à, le

Signature :

L'autorisation signée de chacun des deux parents est obligatoire
et doit être accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité.
Tout dossier incomplet sera rejeté.